Nouveaux cadres contractuels

Luc Budin Club Biogaz
Jean Marc Onno AAMF - FGR

Posez vos questions

Allez sur wooclap.com

Entrez le code d'événement dans le bandeau supérieur

Code d'événement

UBIYOER

Actualités réglementaires Club Biogaz – AAMF
Journée interrégionale du biogaz du jeudi 19 novembre 2026

Luc BUDIN
Délégué Général Club Biogaz
l.budin@atee.fr



Jean Marc ONNO
Vice président AAMF - FGR
jean-marc.onno@wanadoo.fr

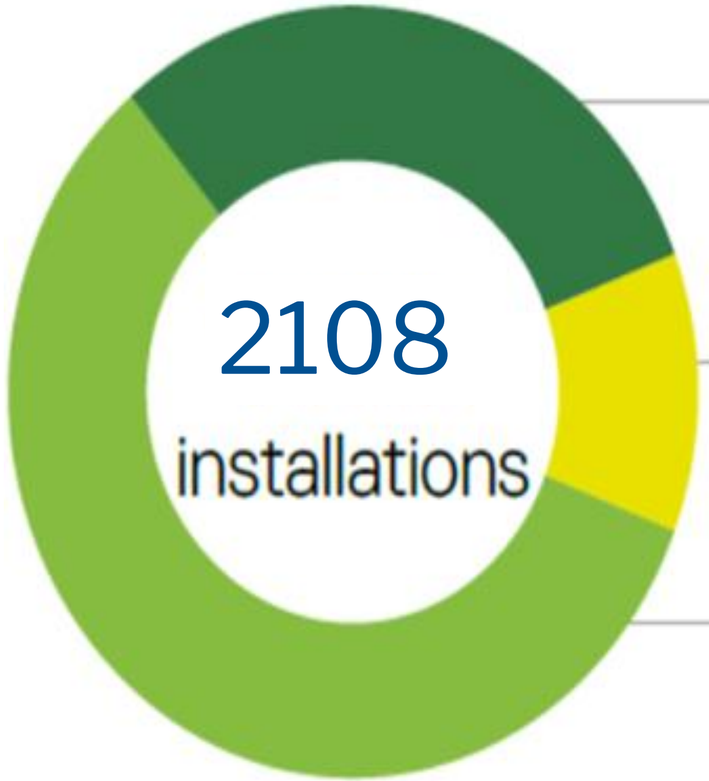




Avec le soutien de

19 novembre 2026

Le nombre de sites de méthanisation en France



Valorisation en injection biométhane
806 installations

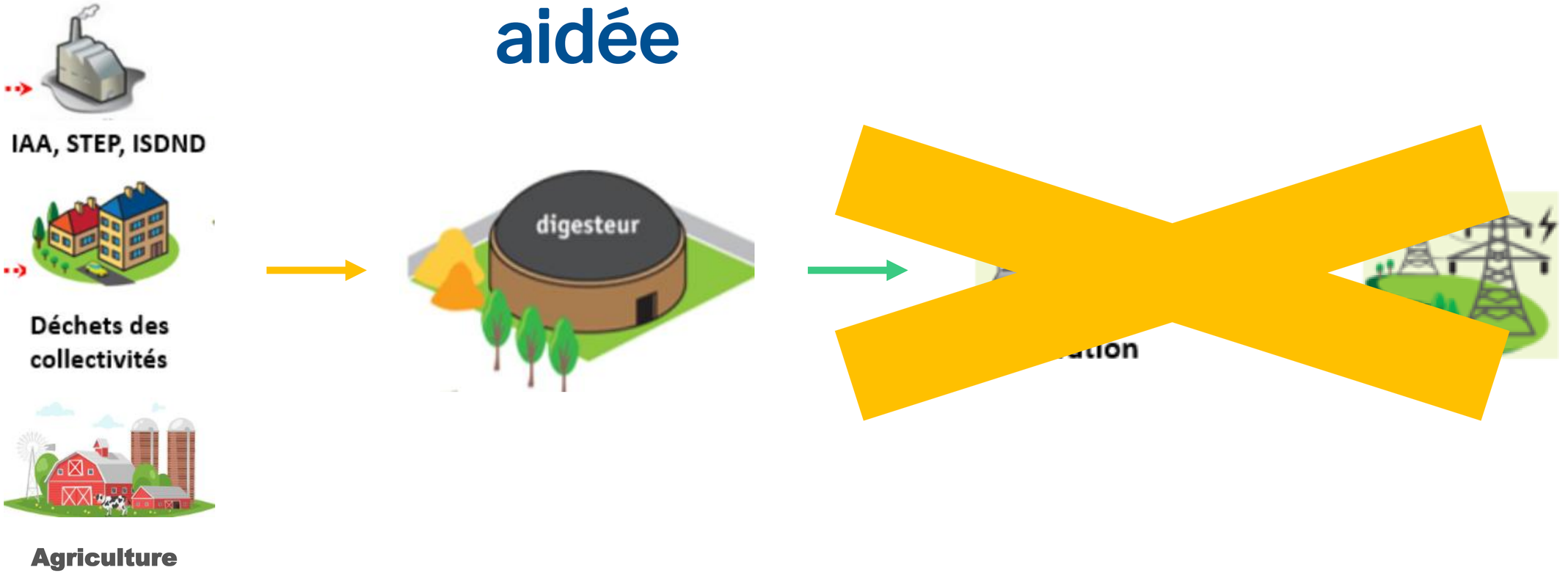
Valorisation en chaleur seule
197 installations

Valorisation en éléctricité & chaleur
1105 installations

Chiffres de décembre 2025

Acte 1– La fin des tarifs d’achat cogénération

Fin de la cogénération aidée

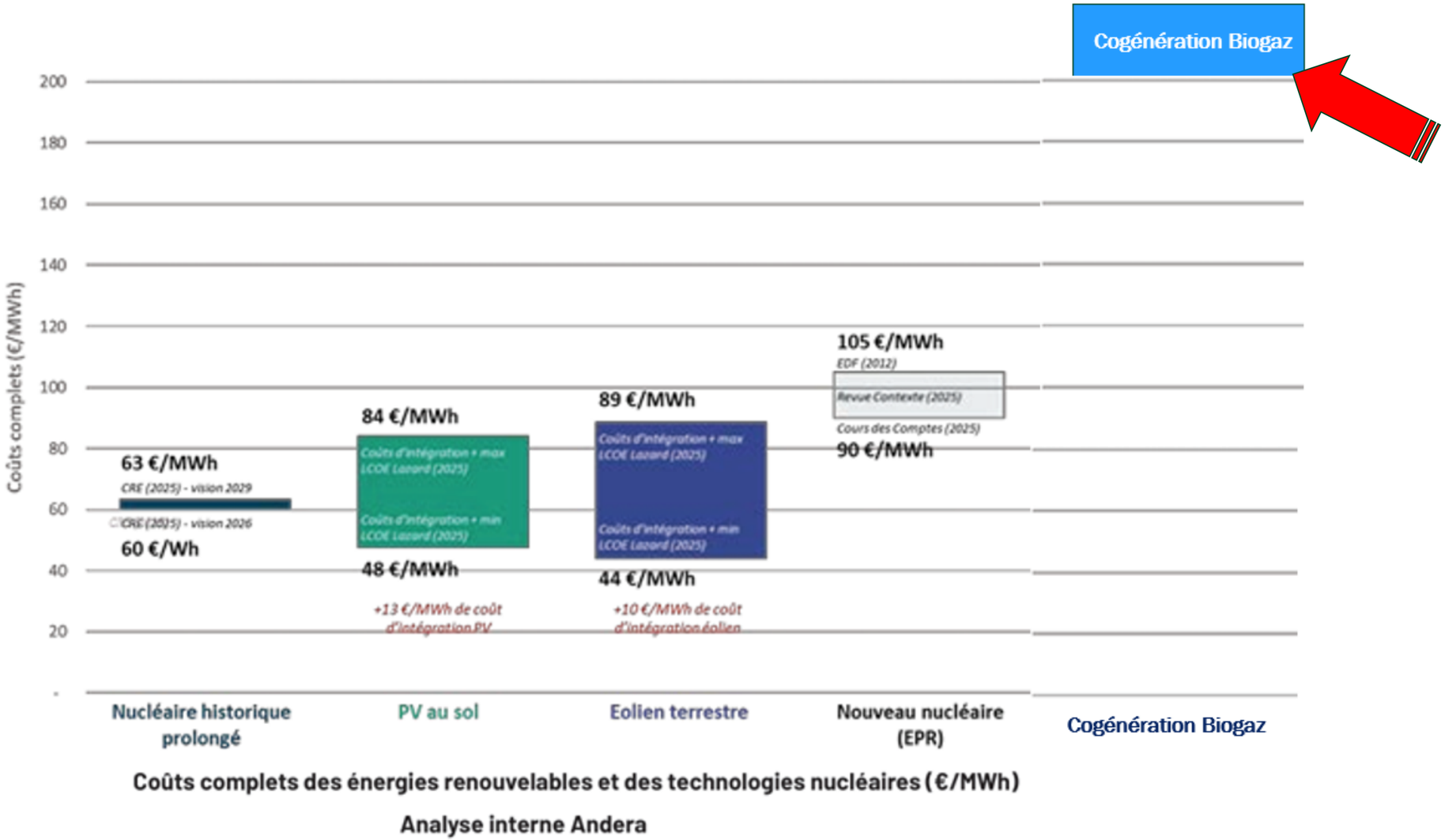


Fin des contrats d'achat cogénération le 11 septembre 2025

Poursuite de l'exploitation des cogénérations jusqu'à l'expiration de leur contrat

Basculement possible en CPB en fin de contrat

Un prix de revient élevé

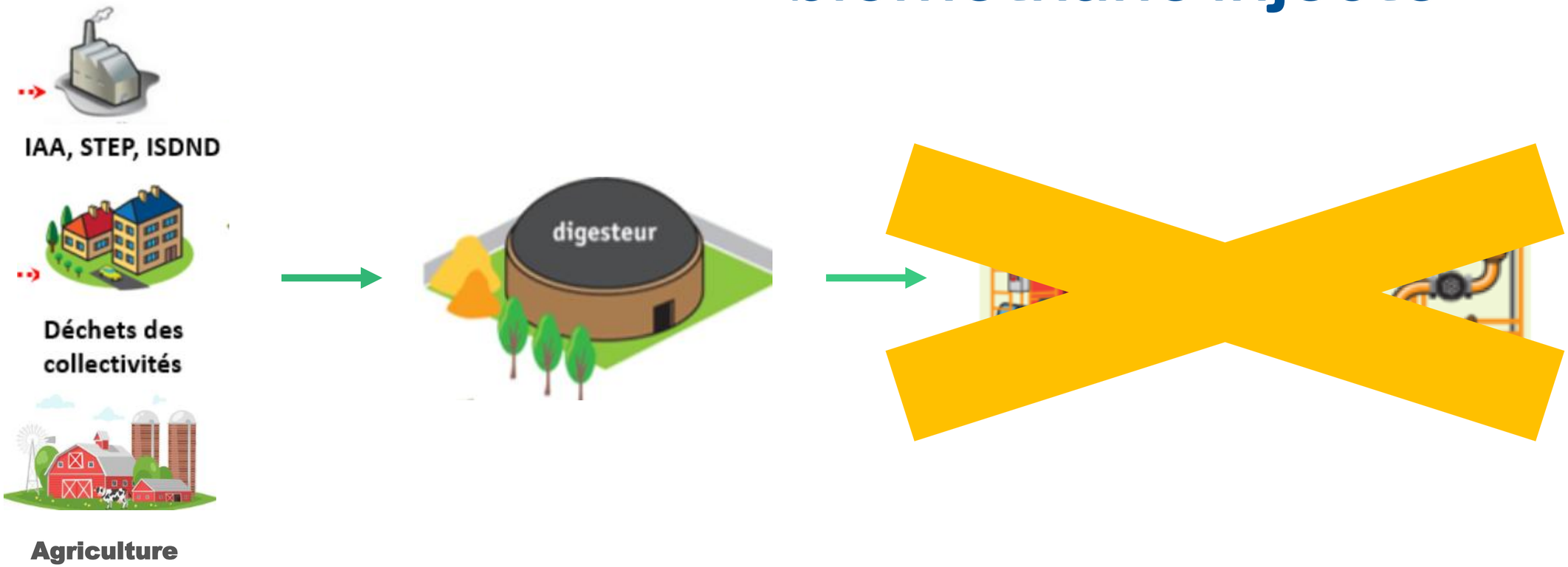


Coûts complets des énergies renouvelables et des technologies nucléaires (€/MWh)

Analyse interne Andera

Acte 2– La fin des tarifs d’achat Biométhane

Fin des obligations d'achat sur le biométhane injecté



Fin des obligations d'achat le 31 décembre 2026

Poursuite des contrats jusqu'à l'expiration des 15 ans

Lancement d'appels d'offres et des CPB

La maitrise des coûts

Cour des comptes

« Le coût budgétaire du dispositif est significatif. Les engagements pris au titre des tarifs d'achat contractualisés à fin 2022 (pour des contrats de 15 à 20 ans) représenteraient encore entre 12,7 Md€ et 16,2 Md€ à décaisser pour l'État d'ici 2037 pour le biométhane injecté…

À ces charges, il faudrait ajouter environ 7 Md€ supplémentaires pour les nouveaux contrats d'injection de biométhane signés d'ici à 2028. »

Source : Rapport de la cour des comptes Le soutien au développement du Biogaz –mars 2025

Posez vos questions

Allez sur wooclap.com

Entrez le code d'événement dans le bandeau supérieur

Code d'événement

UBIYOER

Acte 3– Passage à des appels d'offres pour le biométhane

Un principe aligné sur les autres ENR

Appels d'offres ouvert à la methanisation agricole et territoriale

Taille maximum : 19,5 GWh/an

2 relèves par an de 320 GWh chacune

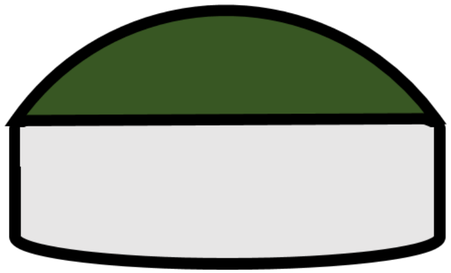
Installation obligatoirement nouvelle

Notation sur 3 critères : Prix 75% + Financement collectif 10% + Bilan carbone 15%

Prix plafond 125€/MWh + prime effluent d'élevage 4 à 10€/MWh

Acte 4 – Orienter le développement vers les CPB

Mécanisme soutenu par l'état



Producteur de biométhane

Production de biométhane en garantissant le prix sur 15 ans



Etat

Décarbonation

Mécanisme des CPB

Gestionnaire du registre CPB

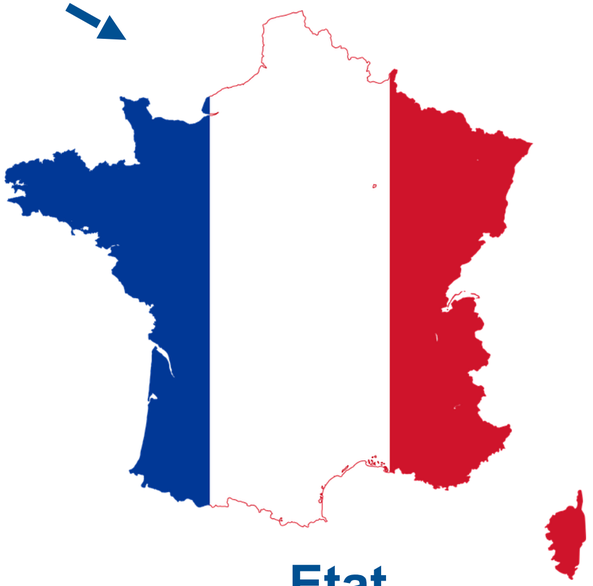
Producteur de biométhane

CPB€

Fournisseur de gaz naturel obligé

Restitution de CPB

Gestionnaire du registre CPB



Etat

Décarbonation

Luc BUDIN
Délégué Général Club Biogaz
l.budin@atee.fr



Jean Marc ONNO
Vice président AAMF - FGR
jean-marc.onno@wanadoo.fr

